Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Odycé SAS
Membre de Moore Global
4, rue Léon Paulet 13008 Marseille
5, rue Salneuve 75017 Paris

Ligue des Droits de l'Homme
Association Loi 1901
RNA W 751 030 432
Siège social : 138, rue Marcadet
75018 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Ligue des Droits de l'Homme
Association Loi 1901
RNA W 751 030 432
Siège social : 138, rue Marcadet
75018 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Ligue des Droits de l'Homme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue des Droits de l'Homme relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur le point suivant exposé dans la note « Contributions volontaires en nature » du chapitre consacré aux « informations relatives aux postes du comptes de résultat » de l'annexe des comptes annuels exposant la méthode de valorisation du bénévolat ;

- sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « informations complémentaires pour donner une image fidèle » du chapitre « informations générales » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'intégration des sections, fédérations et régions ainsi que leur taux d'intégration. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère suffisant du taux d'intégration, à revoir par sondage les états financiers communiqués et leur correcte retranscription et examiner les procédures de vérifications menées préalablement par la direction de la Ligue des Droits de l'Homme.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les chapitres dédiés de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ses règlements ultérieurs modificatifs et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires.

Informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la commission de contrôle financier et présentés au comité national.

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 16 avril 2026

Le commissaire aux comptes,

Signé par :

F34B4AE4D620461...

Aurélie Lafitte

Odycé SAS

Membre de Moore Global

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

LDH
Fondée en 1898

ASSOCIATION LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Table des matières

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE 7

INFORMATIONS GENERALES 7

1. Objet social de l'Association 7

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées 8

3. **Moyens mis en œuvre** 8

4. Informations complémentaires pour donner une image fidèle 8

FAITS MARQUANTS 9

1. Faits marquants de l'exercice 9

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes 9

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 9

1. Règlementation comptable 9

2. Principales méthodes retenues 10

3. Changements comptables 14

Informations relatives aux postes du bilan 17

1. Actif immobilisé 17

2. État des dépréciations 18

3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 18

4. Produits à recevoir 19

5. Subventions à recevoir 19

D. Charges constatées d'avance 19

E. Tableau de variation des fonds propres 19

F. Tableau de variation des fonds dédiés 20

G. Tableau de variation des provisions 20

H. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 21

I. Charges à payer 21

Informations relatives aux postes du compte de résultat 22

1. Ventilation des produits d'exploitation 22

2. Ventilation des concours publics et des subventions 22

3. Legs, donations et assurances-vie 23

4. Autres achats et charges externes 23

J. Composition du résultat financier 24

K. Composition du résultat exceptionnel 24

L. Contributions volontaires en nature 24

Autres informations 26

1. Effectifs 26

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants 26

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

3. Honoraire des commissaires aux comptes 26
Engagements hors bilan 26
1. Avals, garanties et cautions 26
2. Autres 26
Préambule 27
Compte de résultat par origine et destination 27
Notes annexes au Compte de résultat par origine et destination 28
1. Notes explicatives sur les produits par origine 28
2. Notes explicatives sur les charges par destination 29
3. Notes explicatives sur la détermination des emplois par destination liées à la générosité publique 32
4. Notes explicatives sur les contributions volontaires en nature 33
Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 33
Notes annexes au Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 34
1. Principes 34
2. Ressources 34
Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger 35

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

BILAN ACTIF

Données en Euros	Exercice au 31.12.2025			Exercice au 31.12.2024
Bilan Actif	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)			-	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	**92 958**	**76 796**	**16 162**	**- 0**
Frais de développement	*92 291*	*76 129*	*16 162*	- 0
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	667	667	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	
Immobilisations corporelles :	**2 100 973**	**1 230 089**	**870 884**	**898 903**
Terrains			-	
Constructions	2 009 956	1 168 807	841 148	880 562
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	
Autres immobilisations corporelles	91 018	61 282	29 736	18 341
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières:	**9 552**	**-**	**9 552**	**21 483**
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-		-
Autres titres immobilisés	3 327	-	3 327	3 334
Prêts	-	-	-	
Autres immobilisations financières	6 225	-	6 225	18 149
TOTAL II	**2 203 483**	**1 306 885**	**896 598**	**920 386**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	**39 733**	**19 936**	**19 797**	**7 841**
Créances	**600 110**	**80 740**	**519 370**	**352 192**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	591 267	80 740	510 527	333 338
Charges constatées d'avance	8 843	-	8 843	18 854
Valeurs mobilières de placement	**-**	**-**	**-**	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	-
Disponibilités	**557 882**	**-**	557 882	691 110
TOTAL III	**1 197 724**	**100 676**	**1 097 048**	**1 051 144**
Frais d'émission des emprunts (IV)			**-**	**-**
Primes de remboursement des emprunts (V)			**-**	**-**
Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			**-**	**-**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V+VI)	**3 401 207**	**1 407 561**	**1 993 646**	**1 971 529**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

BILAN PASSIF

Bilan Passif	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**494 684**	**494 684**
Fonds propres statutaires	494 684	494 684
Fonds propres complémentaires		-
Fonds propres avec droit de reprise	**-**	**-**
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves	**229 568**	**229 568**
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	229 568	229 568
Autres	-	-
Report à nouveau	**677 521**	**721 621**
Excédent ou déficit de l'exercice	**- 49 539**	**- 44 099**
Situation nette (sous-total)	**1 352 234**	**1 401 773**
Fonds propres consomptibles	-	-
Subventions d'investissement	41 268	65 128
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	**1 393 502**	**1 466 901**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	108 780	63 145
TOTAL II	**108 780**	**63 145**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	183 861	158 878
TOTAL III	**183 861**	**158 878**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 414	67 332
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	227 471	191 586
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 985	-
Autres dettes	25 633	23 687
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL IV	**307 503**	**282 606**
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**1 993 646**	**1 971 529**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	**1 003 251**	**1 000 194**
Ventes de biens et services	**270 143**	**242 901**
Ventes de biens	104 738	106 096
dont ventes de dons en nature		-
Ventes de prestations de service	165 405	136 804
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	**1 473 143**	**1 382 291**
Concours publics et subventions d'exploitation / investissement	729 303	719 318
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		-
Ressources liées à la générosité du public	448 839	512 972
Dons manuels	*448 839*	*484 474*
Mécénats		-
Legs, donations et assurances-vie		*28 498*
Contributions financières	295 000	150 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	**2 890**	**- 15 102**
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		**-**
Utilisations des fonds dédiés	**63 145**	**5 236**
Autres produits	**5 374**	**86**
Total I	**2 817 945**	**2 615 605**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	27 572	33 537
Variation de stock	- 9 066	7 262
Autres achats et charges externes	977 980	1 090 625
Aides financières	74 456	91 742
Impôts, taxes et versements assimilés	101 647	86 827
Salaires	954 116	815 132
Cotisations sociales	431 753	354 942
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	56 410	53 678
Dotations aux provisions	24 983	15 938
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	108 780	63 145
Autres charges	120 702	70 156
Total II	**2 869 334**	**2 682 983**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**- 51 389**	**- 67 378**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 850	2 497
Reprises sur dépréciations et provisions	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits des immobilisations financières cédées	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	-
Total III	**1 850**	**2 497**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	139
Différences négatives de change	-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	-
Total IV	**-**	**139**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**1 850**	**2 358**
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**- 49 539**	**- 65 020**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**-**	**29 721**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**-**	**8 800**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-**	**20 921**
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	**2 819 795**	**2 647 823**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**2 869 334**	**2 691 922**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**- 49 539**	**- 44 099**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	4 300	6 400
Prestations en nature	466	2 000
Bénévolat	4 721 079	5 050 398
TOTAL	**4 725 845**	**5 058 798**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	4 300	6 400
Prestations en nature	466	2 000
Personnel bénévole	4 721 079	5 050 398
TOTAL	**4 725 845**	**5 058 798**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 1.933.646 Euros
- Total des produits d'exploitation : 2.817.945 Euros
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - » : -49.539 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêtés par le la commission de contrôle financier et présentés au comité national.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

1. Objet social de l'Association

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) est une association déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901 destinée à défendre les principes énoncés dans les Déclarations des droits de l'Homme de 1789 et de 1793, la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et ses protocoles additionnels.

Elle œuvre à l'application des conventions et des pactes internationaux et régionaux en matière de droit d'asile, de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Elle combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, toute forme de racisme et de discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, les mœurs, l'état de santé ou le handicap, les opinions politiques, philosophiques et religieuses, la nationalité, et plus généralement toute atteinte au principe fondamental d'égalité entre les êtres humains, toutes les violences et toutes les mutilations sexuelles, toutes les tortures, tous les crimes de guerre, tous les génocides, et tout crime contre l'humanité. Elle lutte en faveur du respect des libertés individuelles en matière de traitement des données informatisées, et contre toute atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la liberté du genre humain pouvant notamment résulter de l'usage de techniques médicales ou biologiques. Elle concourt au fonctionnement de la démocratie et agit en faveur de la laïcité.

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) est la seule organisation en France à appréhender la globalité des droits (civils, politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux), défendre leur indivisibilité et leur caractère universel.

Présente sur tous les terrains où le droit et son effectivité sont malmenés, elle combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, toute forme de racisme et de discrimination.

Elle intervient chaque fois que lui est signalée une atteinte aux principes énoncés au paragraphe « 1. Objet social de l'Association » de ses statuts, au détriment des individus, des collectivités et des peuples.

Ses moyens d'action sont : l'appel à la conscience publique, les interventions auprès des pouvoirs publics, auprès de toute juridiction, notamment la constitution de partie civile lorsque des personnes sont victimes d'atteintes aux principes ci-dessus visés et d'actes arbitraires ou de violences de la part des agents de l'État. Lorsque des actes administratifs nationaux ou locaux portent atteinte aux principes visés ci-dessus, la LDH agit auprès des juridictions compétentes. À ces moyens s'ajoutent les pétitions aux Chambres, les publications, les réunions, les manifestations.

Conformément aux principes qu'elle représente, la LDH (Ligue des droits de l'Homme) s'interdit d'intervenir, entre les plaideurs, dans tout litige qui ne concerne que des intérêts privés. La LDH assure des actions de formation dans le cadre de procédures de formation continue, aux fins de réaliser les objectifs décrits au paragraphe « 1. Objet social de l'Association », dans le respect de la législation en vigueur.

3. Moyens mis en œuvre

Organisée sur tout le territoire, y compris dans les Drom-Com, en sections locales, fédérations départementales et comités régionaux, la LDH organise chaque année plus de 1.000 actions de sensibilisation, d'interpellation et d'éducation.

Elle repose sur l'engagement citoyen de femmes et d'hommes bénévoles, ainsi que sur une équipe salariée de 23 personnes, dont 21 au siège national, accompagnée de 8 à 12 services civiques en fonction des périodes sur les territoires.

Sa vie démocratique est riche avec une réunion mensuelle des élus/élues nationaux/nationales, une réunion hebdomadaire d'un bureau national pour être en prise avec l'actualité, ce même schéma se reproduisant souvent au niveau du fonctionnement local des sections ; de nombreuses réunions de groupes de travail thématiques ; et l'implication dans de nombreux collectifs impliquant d'autres associations.

Les ressources de la LDH se composent de toutes les recettes autorisées par la loi, dans le respect de l'indépendance et de l'éthique de la LDH, et notamment :

- des cotisations de ses adhérents,
- des produits de ses activités,
- des dons et des legs autorisés par l'autorité compétente,
- des subventions publiques et des contributions privées.

4. Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Les comptes annuels incluent comme les années précédentes les comptes des sections, fédérations et régions, appelées entités locales.

Comme chaque année, les comptes des entités locales sont arrêtés au 31 octobre alors que ceux du national le sont au 31 décembre. Le compte de résultat de ces entités représente donc 12 mois d'activité mais avec un décalage de 2 mois par rapport à l'activité du National. En 1996, premier exercice d'intégration des comptes de ces entités, ces comptes ne représentaient que 10 mois d'activité.

Les comptes 2025 intègrent les informations comptables communiquées au siège par 279 entités locales. Le taux d'intégration pour 2025 est proche de 100 % pour les bilans des sections locales.

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

A la clôture de l'exercice 2025, la LDH compte 10.880 adhérent-es, ce qui constitue un léger recul par rapport à 2024 (11.179). Les nouvelles et nouveaux adhérent-es 2025 (qui représentent les adhérent-es qui ne faisaient pas partie de l'association en 2024) sont au nombre de 1.600.

Ces éléments sont à mettre en perspective avec l'exercice 2023 qui avait été marqué par un formidable élan d'adhésion (avec des effectifs en progression de 55% par rapport à l'année précédente) ; en 2023, 4.965 personnes avaient en effet rejoint l'association, dans un contexte politique particulier (attaques du gouvernement contre la LDH). Sur ces 4.965 adhésions de soutien, 2.530 personnes (51%) sont toujours membres de la LDH en 2025.

Les incidences du changement de réglementation comptable applicables au 1er janvier 2025 sont exposées dans la note « Changements comptables » de la présente annexe des comptes annuels.

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Aucun fait marquant n'est à relever.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

· Continuité de l'exploitation ;

· Indépendance des exercices ;

· Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment :
    - le règlement N°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

- le règlement N° 2022-04 du 30 juin 2022 relatif à la tenue d'un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.

2. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

Immobilisations incorporelles et corporelles:

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée réelle prévue.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation attendue des immobilisations. Les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Modes	Durées
- Logiciels / Etudes	Linéaire	3 à 5 ans
- Bâtiments	Linéaire	50 ans
- Agencements & installations	Linéaire	5 à 25 ans
- Matériel de bureau, informatique	Linéaire	3 à 5 ans
- Mobiliers / Electroménagers	52	10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées suivant la méthode « Premier Entré, Premier Sorti ». Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Une dépréciation est constituée en cas de moins-values latentes.

B. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

Stocks

Le stock est évalué selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

C. Fonds propres

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Depuis le 1er janvier 2025, les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice sont présentées dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation / investissement » alors que présentées en résultat exceptionnel les exercices précédents.

D. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les tiers financeurs sont les autorités administratives, les donateurs, les testateurs, les mécènes, les personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ainsi des fonds dédiés peuvent être constitués sur des :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;

- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.

- aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

E. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Indemnités de fin de carrière

L'association applique la méthode préférentielle de provisionnement de l'engagement des indemnités de fin de carrière. La convention collective de l'animation appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève globalement à 183.861€ avec les hypothèses suivantes :

Données en €	
Convention collective applicable	**Animation**
Âge légal de départ en retraite retenu	**64 ans**
Taux d'actualisation	**3,6%**
Table de mortalité	**Insee 2022**
Hypothèses de turnover	**Fort**
Indice d'évolution des rémunérations	**2%**
Taux de charges sociales et fiscales	**48%**
Montant de l'engagement total	**183 861 €**

L'âge moyen des salariés de l'association est de 44 ans et leur ancienneté moyenne est de 10 ans.

F. Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association Ligue des Droits de l'Homme, les cotisations sont sans contrepartie et sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

G. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment pour l'Association les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Le détail des produits et des charges comptabilisés en résultat exceptionnel est donné dans l'annexe le cas échéant.

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

H. Legs et fonds reportés

(Articles 213-3 à 213-15 du règ. ANC 2018-06)

Date d'entrée en comptabilité et évaluation

Une **assurance-vie** dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité (Article 213-3 du règlement ANC 2018-06).

Les **biens et dettes reçus par legs** sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. Concernant les legs, « date d'acceptation » s'entend comme la date de comptabilisation des biens et dettes à la date d'acceptation, à la date d'entrée en jouissance si elle est postérieure ou à la date de levée de la dernière condition suspensive (Article 213-5 du règlement ANC 2018-06).

Règles de comptabilisation des legs ou donations à la date d'acceptation

A la date d'acceptation, les **biens provenant de legs ou de donations** sont comptabilisés à l'actif du bilan de l'Association :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés ci-dessus et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés ci-dessus et qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les **passifs provenant des legs ou donations** sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La **contrepartie** de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

Opérations de clôture – Fonds reportés

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif du bilan dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision au sein de l'association.

Les sommes inscrites au passif du bilan en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

I. Contributions volontaires en nature

L'Association valorise les contributions volontaires en nature. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

3. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

- **Changement de réglementation comptable**

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'Association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de règlementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- **Changement de présentation des comptes annuels**

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

- **Changement de méthode comptable**

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (*nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes*), nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous :

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas eu d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

B. Note annexe spécifique : Incidences de la première application des règlements précités

Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer au nouveau modèle sont les suivantes :

- **Regroupement des charges et produits exceptionnels :**

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassés selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
Résultat exceptionnel :			
- Produits exceptionnels	-	29 721	29 721
•Sur opérations de gestion			5 861
•Sur opérations de capital			23 860
•Reprises sur provisions et transferts de charges			-
- Charges exceptionnelles	-	8 820	8 820
•Sur opérations de gestion			8 800
•Sur opérations de capital			10
•Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			10
Résultat exceptionnel	**-**	**20 901**	**20 901**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

- **Reclassements liés aux quotes-parts de subventions d'investissement :**

Données en €	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassés selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
QP de subventions d'investissement virées au résultat	**23 860**	**23 860**	**23 860**
Présentées en résultat d'exploitation	23 860	23 860	
Présentées en résultat exceptionnel			23 860

C. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Données en €

Situations et mouvements Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Frais d'établissement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Frais de développement	74 836	17 455	-	-	-	-	-	92 291
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits	667	-	-	-	-	-	-	667
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	**75 503**	**17 455**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**92 958**
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	2 002 671	7 285						2 009 956
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	71 203	19 814						91 018
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**2 073 875**	**27 099**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 100 974**
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	3 334	61	-	-	68	-	-	3 327
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	18 149	-	-	-	-	-	11 924	6 225
Immobilisations financières	**21 483**	**61**	**-**	**-**	**68**	**-**	**11 924**	**9 552**
TOTAL	**2 170 860**	**44 615**	**-**	**-**	**68**	**-**	**11 924**	**2 203 484**

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Données en €

Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement		**Linéaire**	**-**			**-**
Frais de développement	3 à 5 ans	Linéaire	74 837	1 293		76 129
Donations temporaires d'usufruit		Linéaire	-			-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 à 5 ans	Linéaire	667			667
Autres immobilisations incorporelles		Linéaire	-			-
Immobilisations incorporelles			**75 503**	**1 293**	**-**	**76 796**
Constructions	50 ans	Linéaire	1 122 109	46 698	-	1 168 807
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 25 ans	Linéaire	-			-
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	52 863	8 419		61 282
Immobilisations corporelles			**1 174 972**	**55 118**	**-**	**1 230 089**
Immobilisations financières	**Non applicable**	**Non applicable**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL			**1 250 475**	**56 410**	**-**	**1 306 885**

VALEUR NETTE

Données en €

Rubriques	Valeur nette début d'exercice	Valeur nette fin d'exercice
Frais d'établissement	**-**	**-**
Frais de développement	- 0	16 162
Donations temporaires d'usufruit	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-
Immobilisations incorporelles	**- 0**	**16 162**
Terrains	-	-
Constructions	880 562	841 149
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-
Autres immobilisations corporelles	18 341	29 736
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-
Immobilisations corporelles	**898 903**	**870 885**
Total	**898 902**	**887 046**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

2. État des dépréciations

Données en €

Dépréciations	A l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice (D)
Frais d'établissement	-			-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais de développement	-			-
Concessions, brevets & licences	-			-
Fonds commercial	-			-
Autres immobilisations incorporelles	-			-
Immo. en cours, avances et acomptes	-			-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-			-
Constructions	-			-
Installations techniques, matériel et outilla…	-			-
Autres immobilisations corporelles	-			-
Immo. en cours, avances et acomptes	-			-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Participations	-			-
Créances rattachées à des participations	-			-
Titres immobilisés	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	-			-
Autres immobilisations financières	-			-
Stocks et en-cours	**22 826**	-	**2 890**	**19 936**
Matières premières				-
En-cours de production (biens et services)				-
Produits finis				-
Marchandises	22 826		2 890	19 936
Avances et acomptes				-
Créances	**80 740**	-	-	**80 740**
Créances clients, usagers et comptes rattachés				-
Créances reçues par legs ou donations				-
Autres créances	80 740			80 740
Charges constatées d'avance				-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
TOTAL	**103 566**	-	**2 890**	**100 676**

3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant Brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6 225		6 225
Clients douteux			
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés	6 298	6 298	
Sécurité sociale et autres org. sociaux	7 769	7 769	
États et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
TVA	1 413	1 413	
Autres impôts	10 375	10 375	
Débiteurs divers	565 411	484 671	80 740
Charges constatées d'avance	8 843	8 843	
TOTAL	**606 335**	**519 370**	**86 965**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Rembours. obtenus en cours d'exercice			

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

4. Produits à recevoir

Données en €

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés		
Créances sociales et fiscales	6 747	6 113
Autres créances	367 549	230 663
Intérêts financiers		
Total	**374 296**	**236 776**

5. Subventions à recevoir

Données en €

Subventions à recevoir	31/12/2025	31/12/2024
Subventions à recevoir	90 462	35 392

D. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2025	Commentaires
Exploitation	8 843	
Financier		
Total	**8 843**	

E. Tableau de variation des fonds propres

Données en €

Tableau de variation des fonds propres	Exercice au 31.12.2024 A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		Transferts	Exercice au 31.12.2025 A la clôture
		Montant	Dont générosité publique	Montant	Dont générosité publique	Montant	Dont générosité publique		
Fonds propres sans droit de reprise	494 684								494 684
Fonds propres avec droit de reprise	-								-
Ecarts de réévaluation	-								-
Réserves	229 568								229 568
Report à nouveau	721 621	- 44 099	- 18 840						677 521
Excédent ou déficit de l'exercice	- 44 099	44 099	18 840			49 539	- 21 236		- 49 539
Situation nette	**1 401 773**	**0**	**0**	**0**	**0**	**49 539**	**-21 236**	**0**	**1 352 234**
Fonds propres consomptibles	-								-
Subventions d'investissement	65 128					23 860			41 268
Provisions réglementées	-								-
Total	**1 466 901**	**-**	**-**	**-**	**-**	**73 399**	**- 21 236**	**-**	**1 393 502**

Les ressources collectées issues de la générosité publique lors de l'exercice 2023 (62.976 euros) ont été employés à hauteur de 18.840 euros en 2024 et 21.236 euros en 2025 (cf. Compte Emploi Ressources).

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

F. Tableau de variation des fonds dédiés

Données en €

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	**63 145**	**108 780**	**63 145**	**-**	**-**	**108 780**	**-**
Projet Net4 defenders	***63 145***		***63 145***			-	
Projet Civitates		***108 780***				***108 780***	
Contributions financières d'autres organismes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
NEANT						-	
Ressources liées à la générosité du public	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
NEANT						-	
TOTAL	**63 145**	**108 780**	**63 145**	**-**	**-**	**108 780**	**-**

G. Tableau de variation des provisions

Données en €

RUBRIQUES	Provisions au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice utilisées	Diminutions des reprises de l'exercice non utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Amortissements dérogatoires	-				-
Hausse de prix	-				-
Autres provisions réglementées	-				-
Provisions pour risques et charges	**158 878**	**24 983**	**-**	**-**	**183 861**
Provisions pour litiges	-				-
Provisions pour garanties données aux clients	-				-
Provisions pour amendes et pénalités	-				-
Provisions pour pertes de change	-				-
Provisions pour pensions et obligations similaires	158 878	24 983			183 861
Provisions pour impôts	-				-
Provisions pour charges sur legs et donations	-				-
Autres provisions pour risques et charges	-				-
Total	**158 878**	**24 983**	**-**	**-**	**183 861**
	(B)	**(A)**	**(B)**		

(A)

Ventilation des dotations de l'exercice			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	24 983	-	-

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	-	-	-

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

H. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Données en €

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés	-	-	-	-
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	47 414	47 414	-	-
Dettes des legs ou donations	-		-	-
Personnel et comptes rattachés	99 547	99 547	-	-
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	105 018	105 018	-	-
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	22 905	22 905	-	-
Dettes sur immo. et comptes rattachés	6 985	6 985	-	-
Autres dettes	25 633	25 633	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	**307 503**	**307 503**	**-**	**-**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			

I. Charges à payer

Données en €

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, obligataires, autres)	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 568	33 366
Dettes fiscales et sociales	154 298	137 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Total	**166 866**	**170 951**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits d'exploitation

Données en €

Ventilation des produits d'exploitation	2 025	2 024
Cotisations	1 003 251	1 000 194
Dons	448 839	484 474
Contributions financières Fonds de dotation	295 000	110 000
Autres contributions		40 000
Ventes de biens	104 738	106 096
Ventes de services	165 405	136 804
Variation de stocks de produits	-	-
Aide à l'embauche	-	-
Assurance vie - Legs	-	28 498
Subventions	705 443	719 318
QP de subventions virées au compte de résultat	23 860	
Produits de cession des immobilisations		
Indemnités d'assurances	-	-
Utilisations de fonds dédiés (reprises)	63 145	5 236
Reprises de provisions	2 890	-
Transferts de charges		- 15 102
Autres produits	5 374	86
Total	**2 817 945**	**2 615 605**

2. Ventilation des concours publics et des subventions

Données en €

Détail des subventions Répartition par organisme	2 025	2 024
EUROPEENNES	131 409	83 927
COMMUNES	199 754	213 738
DEPARTEMENTS	32 903	48 387
REGION	31 400	44 775
ANCT - EX CGET	77 000	111 840
FONJEP	28 416	28 428
CONCOURS DE PLAIDOIRIE	48 910	33 000
MATIGNON	31 000	70 000
AUTRES MINISTERES	71 000	36 000
SERVICE CIVIQUE	10 463	9 473
CONGRES	0	22 000
AUTRES SUBVENTIONS	43 187	17 750
QP de subventions virées au résultat	23 860	
TOTAL	**729 303**	**719 318**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

3. Legs, donations et assurances-vie

(Article 431-8 du règlement ANC N° 2018-06)

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant dans le compte de résultat comprend les éléments suivants :

Legs, donations et assurances-vie	2 025	2 024
PRODUITS	**-**	**28 498**
Montant perçu au titre d'assurances-vie	-	28 498
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	-	-
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
CHARGES	**-**	**-**
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations.	-	-
SOLDE	**-**	**28 498**

4. Autres achats et charges externes

Libellé	2 025	2 024	VAR
Achats des sections	89 127	77 309	11 818
Energie / Eau	10 774	13 408	- 2 634
Fournitures de bureau / produits d'entretien	9 289	16 018	- 6 729
Services extérieurs des sections	56 819	68 361	- 11 542
Locations et Charges de copropriété	51 461	85 029	- 33 567
Entretien et maintenance	77 831	85 172	- 7 341
Assurances	6 871	6 694	177
Documentation	13 175	11 874	1 301
Autres frais de gestion sections	67 809	63 346	4 463
Honoraires	29 574	21 244	8 330
Publicité et frais d'impression	57 143	42 204	14 939
Frais de routage	14 941	18 729	- 3 788
Frais de stage	5 368	6 017	- 649
Frais de missions, réceptions, déplacement, transport	386 648	473 730	- 87 083
Frais postaux, télécommunication, internet	27 144	35 084	- 7 940
Frais bancaires	21 021	20 992	29
Cotisations et autres charges externes	52 986	45 414	7 572
Total	**977 980**	**1 090 625**	**- 112 645**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

J. Composition du résultat financier

Données en €

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts		
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Escomptes		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées		
Autres		
Produits		
Titres de participations		
Titres immobilisés		
Créances immobilisées		
Valeurs mobilières de placement		
Produits de cession des immobilisations financières cédées		
Intérêts des livrets		1 850
Autres		
Total	**0**	**1 850**

K. Composition du résultat exceptionnel

Néant

L. Contributions volontaires en nature

Mise à disposition gratuite de biens : 4 300 euros

La mise à disposition gratuite de biens correspond sur l'exercice 2025 notamment à la mise à disposition de locaux pour le Collectif Golem, le CRID et Ingénieurs sans frontières.

Prestations en nature : 466 euros

Elles correspondent à une convention de mécénat.

Bénévolat : 4 721 079 euros

La valorisation du bénévolat a été mise en place depuis 2018 afin de montrer l'engagement des bénévoles sur le territoire national sur la base d'un formulaire à renseigner par l'ensemble des bénévoles par type d'actions (Ciné -débats, interventions en milieu scolaire, permanence juridique, permanence droits étrangers, réunion débat public, réunion collectif, formations, etc…). La première année, un faible taux de retour avait été constaté.

Depuis 2019, l'association a rappelé l'importance de renseigner le formulaire du bénévolat transmis à toutes les sections, fédérations, groupes de travail etc.

De plus, les heures de permanence juridique ont été affinées en lien avec le recensement de ces heures spécifiques pour les besoins de demandes de subventions.

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Après une année 2024 où les retours ont été les plus nombreux et une forte progression des heures de bénévolat, 2025 voit un tassement et une légère baisse de ces volumes.

La synthèse des retours des sections et la valorisation du bénévolat est détaillée ci-dessous. Le retour des groupes de travail, de plusieurs Fédérations, d'observatoires, de l'activité, des élus du Bureau National et du Comité Central sont recensés dans la partie « Autres bilans de bénévolat ».

	2 025	2 024
Sections		
Nombre de bilans de bénévolats reçus	132	127
Nombre de sections actives	280	275
Part dans le total des adhérents	60%	61%
Part dans les sections les plus importantes		
Sections entre 30 et 50 adhérents	45%	58%
Sections de plus de 50 adhérents	52%	69%
Sections de plus de 100 adhérents	50%	75%
Heures de bénévolat	257 787	249 446
Taux horaire	16,50 €	16,50 €
Valorisation	**4 253 486**	**4 115 859**
Autres bilans de bénévolat		
Heures de bénévolat	28 339	56 639
Taux horaire	16,50 €	16,50 €
Valorisation	**467 594**	**934 539**
Total des contributions volontaires (bénévolat)		
Heures de bénévolat	286 126	306 085
Taux horaire	16,50 €	16,50 €
Valorisation	**4 721 079**	**5 050 398**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Autres informations

1. Effectifs

Répartition des effectifs par catégorie			
Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice		Equivalents Temps Plein
Ouvriers			
Employés, techniciens, agents de maîtrise	15		13
Cadres et ingénieurs	7		7
Total	**22**		**20**

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevée à 0 €. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle, les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés étant les membres du bureau national (non rémunérés) et la Directrice Générale.

3. Honoraire des commissaires aux comptes

(Montants hors taxes)

Honoraires des commissaires aux comptes	Odycé
Honoraires afférents à la certification des comptes	15.000
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	-
Total	**15.000**

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Néant

2. Autres

Néant

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC CONFORME A LA LOI N° 91-772 DU 7 AOUT 1991

Préambule

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du règlement ANC N° 2018-06 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ANC N° 2018-06;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Compte de résultat par origine et destination

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**1 747 091**	**1 747 091**	**1 623 167**	**1 764 229**
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 003 251	1 003 251	1 000 194	1 000 194
1.2 Dons, legs et mécénat	372 593	372 593	413 676	413 676
- Dons manuels	*372 593*	*372 593*	*385 178*	385 178
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	*28 498*	28 498
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	371 246	371 246	209 297	209 297
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**277 367**		**271 742**	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		40 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	277 367		231 742	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**729 303**		**747 678**	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**2 890**			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**63 145**		**5 236**	**5 236**
TOTAL	**2 819 795**	**1 747 091**	**2 647 823**	**1 628 403**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**1 974 290**	**1 249 482**	**1 912 457**	**1 186 103**
1.1 Réalisées en France	1 974 290	1 249 482	1 912 457	1 186 103
- Actions réalisées par l'organisme	1 974 290	1 249 482	1 912 457	1 186 103
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-		-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**79 580**	**35 037**	**63 647**	**28 140**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 155	35 037	46 621	28 140
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	60 425	-	17 026	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**625 290**	**483 807**	**583 057**	**433 000**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**81 393**	-	**69 616**	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-		-	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**108 780**	-	**63 145**	-
TOTAL	**2 869 334**	**1 768 326**	**2 691 922**	**1 647 243**
EXCEDENT OU DEFICIT	**(49 539)**	**(21 236)**	**(44 099)**	**(18 840)**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**4 725 845**	**4 725 845**	**5 058 798**	**5 058 798**
Bénévolat	4 721 079	4 721 079	5 050 398	5 050 398
Prestations en nature	4 300	4 300	6 400	6 400
Dons en nature	466	466	2 000	2 000
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-		-	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	**4 725 845**	**4 725 845**	**5 058 798**	**5 058 798**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**4 579 447**	**4 579 447**	**4 898 886**	**4 898 886**
Réalisées en France	4 579 447	4 579 447	4 898 886	4 898 886
Réalisées à l'étranger		-		-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	**141 632**	**141 632**	**151 512**	**151 512**
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	**4 766**	**4 766**	**8 400**	**8 400**
TOTAL	**4 725 845**	**4 725 845**	**5 058 798**	**5 058 798**

Notes annexes au Compte de résultat par origine et destination

1. Notes explicatives sur les produits par origine

A. Produits liés à la générosité du public :

Cette rubrique comprend les **cotisations** perçues des membres qui sont sans contrepartie (1.003.251€ en lien avec les données au compte de résultat), les **dons et legs** reçus, les **abandons de frais de bénévoles** pour un total 372.593 € (la différence avec le compte de résultat étant liée aux dons obtenus au titre des livrets de développement durable et solidaire qui sont classés dans la rubrique « autres produits liés à la générosité publique »)

Dans la rubrique **« Autres produits liés à la générosité publique »** sont inclus :

- Les dons obtenus au titre des livrets de développement durable et solidaire (76.246€ en 2025 contre 99.297€ en 2024)
- La contribution financière du fonds de dotation de la Ligue des Droits de l'Homme obtenue en 2025 pour 295.000 euros afin de soutenir les activités de la LDH contre 110.000 euros en 2024 (le détail des missions que cette contribution a permis de financer est exposé au paragraphe **3.** ci-après)

B. Produits non liés à la générosité du public :

La rubrique **« Autres produits non liés à la générosité du public »** comprend :

- les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- les produits financiers ;
- les autres produits non repris dans les autres rubriques du CROD (produits divers, produits exceptionnels)

Ainsi, cette rubrique est détaillée comme suit :

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Autres produits non liés à la générosité	2 025	2 024	Lien source
Ventes de marchandises	104 738	106 096	Cf. compte de résultat
Prestations de services	165 405	136 804	Cf. compte de résultat
Produits financiers	1 850	2 497	Cf. compte de résultat
Produits exceptionnels	0	1 361	Cf. compte de résultat diminué de la QP de subvention en 2024
Autres produits	5 374	-15 016	Autres produits du compte de résultat et transferts de charges (2024)
Total	**277 367**	**231 742**	

C. Subventions et autres concours publics

La rubrique **« subventions »** comprend (Art. 432-8 du règlement ANC 2018-06) :

- les subventions d'exploitation ;
- la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics.

Ainsi, cette rubrique est détaillée comme suit :

Subventions et concours publics	2 025	2 024	Lien source
Subventions	705 443	719 318	Cf. tableau des subventions
QP de subventions au résultat	23 860	28 360	Cf. tableau des subventions et des fonds propres
Total	**729 303**	**747 678**	

2. Notes explicatives sur les charges par destination

Les actions de la LDH se limitent au territoire national et peuvent être classées par grandes thématiques représentatives des missions sociales (redéfinies en 2024) :

- Plaidoyer pour la défense des droits et libertés
- Sensibiliser, éduquer, former
- Agir sur le plan juridique
- Observer et documenter
- Animation nationale du réseau associatif LDH

A ces activités s'ajoutent la recherche de financements et les frais de fonctionnement.

A. Principes généraux

- **Charges des mission sociales :**

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

- **Frais de recherche de fonds**

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

- **Frais de fonctionnement**

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de la LDH.

Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes **(pour leur part, le cas échéant, non rattachable aux missions sociales de l'association) :**

- gouvernance ;
- communication ;
- Ressources humaines ;
- comptabilité et gestion financière ;
- moyens généraux ;
- informatique.

A. Définition des missions sociales de la Ligue des droits de l'Homme

Les missions sociales de la LDH sont définies autour de 5 axes détaillés ci-dessous. Les emplois par mission sociale sont détaillés dans le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public. Afin d'être toujours plus précis dans l'utilisation des ressources, les missions sociales ont été repensées autour des actions de l'association et non pas à partir de thématiques comme par le passé pour une partie d'entre elles.

- **Plaidoyer pour la défense des droits et libertés…**

Le plaidoyer pour la défense et l'effectivité des droits et libertés est une des missions phares de l'association. Cette mission se concrétise par la publication de nombreux communiqués, l'organisation de conférences de presse, des appels à manifester, des pétitions, l'interpellation des pouvoirs publics, une présence médiatique, la publication de rapports, de tribunes… Pour cela elle dispose de réseaux sociaux, d'un site internet national, de nombreux sites de sections et de lettres d'informations internes, ainsi qu'une revue trimestrielle, *Droits & Libertés*.

- **Sensibiliser, éduquer, former…**

La dimension généraliste de la LDH rend ses combats uniques en France. La formation citoyenne constitue également un point fort de l'ADN LDH. Son action (plus de 1.000 interventions) vise à favoriser l'implication citoyenne et une démocratie vivante et permanente.

Cette mission se concrétise par l'organisation de nombreux événements : conférences ; cafés-débat ; projections-débat ; actions culturelles ; expositions ; présence dans des forums ; réalisation d'outils pédagogiques (exposition, vidéos, plaquettes, affiches…) ; campagne de sensibilisation ; colloques ; journées d'étude… Chaque année se sont plus de 1.000 actions qui sont organisées à destination du grand public.

Par ailleurs, la LDH organise de nombreuses interventions en milieu scolaire : au travers d'actions ponctuelles ou plus permanentes (LDH en résidence ; concours de plaidoiries ; les écrits pour la Fraternité…).

Elle mène également un programme d'actions avec des associations de quartiers populaires, où bien souvent les inégalités sociales se cumulent.

- **Agir sur le plan juridique**

La défense des droits pour toutes et tous est au cœur du projet de la LDH. L'action de la LDH consiste pour cette mission à informer chacune et chacun de ses droits, à accompagner les personnes en difficulté dans leurs démarches, à interpeller les pouvoirs publics, et à entamer des procédures judiciaires lorsque cela est nécessaire. Elle dispose pour cela d'un

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

service juridique national, ainsi que d'un réseau de permanences décentralisées professionnelles et bénévoles sur tout le territoire. Au total en 2025, ce sont près de 30 000 personnes qui ont fait appel à la LDH : 22 070 dans le cadre des permanences locales organisées par les sections ; 3 988 pour la permanence nationale ; 2 702 pour les permanences professionnelles en MJD, PAD et maisons de quartiers.

- **Observer et documenter…**

La mission d'observation et de documentation a pris de l'ampleur au cours des dernières années. La LDH a initié de nombreux observatoires des libertés publiques qui travaillent notamment sur les droits en manifestation et l'attitude des forces de l'ordre. L'action de ces observatoires s'est renforcée en 2025, avec une augmentation de leur nombre et une consolidation de leur savoir-faire et de leurs actions. Ils incarnent l'engagement de la LDH à documenter les usages disproportionnés et dangereux de la force publique, en manifestation, lors des expulsions de lieux de vie informels, ou encore sur des zones à défendre.

L'observation de la justice et particulièrement du système des comparutions immédiates s'est également développé en 2025.

Plusieurs nouvelles coordinations nationales animées par la LDH ont vu le jour en 2025 : sur les libertés associatives, sur les libertés à l'université ainsi que sur l'État de droit. Ces coordinations ne sont pas des outils parmi d'autres : elles sont devenues un levier central pour faire exister une réponse collective à la hauteur des enjeux.

- **Animation nationale du réseau associatif LDH …**

La LDH est une association citoyenne. Pour bâtir ses orientations, décider de ses actions et créer les conditions de leur mise en œuvre, des temps de rencontres institutionnels sont nécessaires. L'association s'efforce d'avoir une vie démocratique intense et accessible au plus grand nombre. Un poste d'adjoint à la direction délégué en charge notamment de la vie associative a été créé en 2025.

B. Modalités de détermination des charges par destination

Les charges de l'exercice hors dotations aux provisions / dépréciations et reports en fonds dédiés s'élèvent à 2.679 K€ contre 2.559K€ en 2024.

L'association a mis en place lors des exercices précédents une comptabilité analytique permettant de suivre les différentes actions et les dépenses par affectation. Les procédures d'élaboration de l'analytique sont affinées chaque année.

Comme les exercices précédents, les charges de personnel de la LDH ont été réparties à partir des données extraites de la comptabilité analytique qui permet d'obtenir l'allocation en fonction des postes occupés par le personnel permanent et le temps consacré aux différentes missions, à la recherche de fonds ou au fonctionnement. Les dépenses de personnel représentent (charges fiscales et frais inclus) un 55% (des charges de l'exercice (hors dotations aux provisions et reports en fonds dédiés) soit 1.472 K€.

Pour les dépenses des sections, fédérations, ces dernières, comme les années précédentes, ont fait l'objet d'une clé de répartition en fonction des bilans de bénévolat reçus afin d'affecter au mieux les dépenses à l'activité réalisée des sections sur le terrain. Ces charges s'élèvent à 675K€ et ont été réparties aux différentes missions et à la recherche de fonds.

Les autres charges non incluses supra de la LDH ont été réparties en fonction de la comptabilité analytique de l'association et ont été ventilées au niveau des différentes missions sociales, à la recherche de fonds ou au fonctionnement selon leur destination analytique.

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Les charges des missions sociales issues de cette analyse sont détaillées ci-dessous par mission :

Charges par destination - détail des missions sociales	2 025	2 024
Plaidoyer pour la défense des droits et libertés	510 111	507 487
Sensibiliser, éduquer, former	198 685	189 925
Agir sur le plan juridique	454 816	432 424
Observer et documenter	686 096	722 201
Animation nationale du réseau associatif LDH	124 583	60 420
Total	**1 974 290**	**1 912 457**

3. Notes explicatives sur la détermination des emplois par destination liées à la générosité publique

Les ressources que la LDH collecte auprès du public ne sont pas « affectées ». Elles sont données pour l'ensemble des actions menées par la LDH.

Pour en définir la répartition par activité, l'association a procédé en deux temps. Dans un premier temps la gouvernance a estimé pour chaque action, les financements obtenus auprès de subventionneurs publics ou privés pour les mener à bien. Cette part étant toujours partielle, dans un second temps, elle a estimé la part complémentaire apportée par les ressources collectées auprès du public utilisée pour en compléter le financement.

En 2025, sur l'ensemble des ressources hors fonds dédiés, 1.747.091 euros (plus de 61% des recettes totales hors reprises de provision et QP de subventions virées au résultat contre 62% l'exercice précédent) ont été collectées auprès du public.

- Les dons et autres produits liés à la générosité publique collectés sont employés exclusivement à la réalisation des missions sociales (743.839 euros contre 622.972 en 2025 dont 295.000 euros de contribution du fonds de dotation en 2025 comparés à 110.000 euros en 2024).

- Les cotisations (1.003.251€ en 2025 contre1.000.194€ en 2024) quant à elle sont employées à la fois au financement des missions sociales mais également à la recherche de fonds après du public et au financement d'une partie des frais de fonctionnement. Leur affectation est définie chaque année selon le poids des dépenses et n'a pas fait l'objet de modifications significative au cours de l'exercice 2024.

Pour les missions sociales, la générosité publique permet ainsi de financer 1.249.482€ des 1.974.290€ de charges avec le détail suivant par action :

Charges par destination - détail des missions sociales	2 025	QP dons	QP FDD	QP Cotisations	Dont emplois liés à la générosité publique
Plaidoyer pour la défense des droits et libertés	510 111	115 970	70 000	130 646	316 616
Sensibiliser, éduquer, former	198 685	45 169	30 000	50 886	126 055
Agir sur le plan juridique	454 816	103 399	90 000	116 485	309 884
Observer et documenter	686 096	155 979	30 000	175 719	361 697
Animation nationale du réseau associatif LDH	124 583	28 323	75 000	31 907	135 230
Total	**1 974 290**	**448 839**	**295 000**	**505 643**	**1 249 482**

Pour comparatif, nous indiquons ci-dessous l'exercice précédent :

Charges par destination - détail des missions sociales	2 024	QP dons	QP FDD	QP Cotisations	Dont emplois liés à la générosité publique
Plaidoyer pour la défense des droits et libertés	432 424	115 988		127 329	243 316
Sensibiliser, éduquer, former	189 925	50 943	50 000	55 924	156 867
Agir sur le plan juridique	507 487	136 122	60 000	149 432	345 553
Observer et documenter	60 420	16 206	-	17 791	33 997
Animation nationale du réseau associatif LDH	722 201	193 714		212 655	406 369
Total	**1 912 457**	**512 972**	**110 000**	**563 131**	**1 186 103**

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

4. Notes explicatives sur les contributions volontaires en nature

Les méthodes de valorisation et de recensement des contributions volontaires sont exposées au paragraphe **« L. Contributions volontaires en nature »** du chapitre de l'annexe aux comptes annuels consacré aux **« Informations relatives aux postes du compte de résultat ».**

Les contributions volontaires relatives au fonctionnement sont composées des mises à dispositions gratuites de locaux.

Pour ce qui concerne les missions sociales et la recherche de fonds ; dans la volonté de réaliser, avec le plus de cohérence possible, une analyse des emplois-ressources réalisées par les sections dans le cadre de leurs activités annuelles, il a été créé une clé de répartition basée sur les bilans des actions de bénévolat reçus des sections.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1. Réalisées en France - par l'organisme	1 249 482	1 186 103
1.2. Actions réalisées à l'étranger	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	35 037	28 140
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	483 807	433 000
TOTAL DES EMPLOIS	1 768 326	1 647 243
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	1 768 326	1 647 243

RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 003 251	1 000 194
1.2 Dons, legs et mécénat	372 593	413 676
- Dons manuels	372 593	385 178
- Legs, donations et assurances-vie	0	28 498
- Mécénats	0	0
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	371 246	209 297
TOTAL DES RESSOURCES	1 747 091	1 623 167
2 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	5 236
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-21 236	-18 840
TOTAL	1 725 855	1 609 563

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (Hors fonds dédiés)	44 136	62976
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-21 236	-18 840
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liésà la générositédu public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (Hors fonds dédiés)	22 900	44 136

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	4 579 447	4 898 886
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	141 632	151 512
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 766	8 400
TOTAL	4 725 845	5 058 798

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024
RESSOURCES DE L' EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	4 721 079	5 050 398
Prestations en nature	4 300	6 400
Dons en nature	466	2 000
TOTAL	4 725 845	5 058 798

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

Notes annexes au Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

1. Principes

Ce document étant, comme prévu par le règlement ANC 2018-06, présenté après le compte de résultat par origine et destination, il convient de référer aux commentaires et notes détaillées exposés supra pour la lecture du CER.

Le CER a pour objectif d'informer les tiers, en particulier les donateurs et testateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds ainsi collectés (le CER précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses).

2. Ressources

(Art. 432-17 du règlement ANC 2018-06)

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination présenté supra.

Les ressources reportées c'est-à-dire les ressources collectées issues de la générosité publique lors de l'exercice 2023 (62.976 euros) ont été employés à hauteur de 18.840 euros en 2024 et 21.236 euros en 2025.

Docusign Envelope ID: BCF15017-DEF0-4BE2-A475-E3E194AA3263

ETAT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

En application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger figure dans l'annexe des comptes annuels des associations mentionnées au second alinéa de l'article 4-1 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article est mise à la disposition du public :

- - au siège de l'association, situé 138 rue Marcadet 75018 Paris ;
- - et sur le site internet de l'association

Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Le total des avantages et ressources provenant de l'étranger est de 125.411 € pour l'exercice 2025 dont 83.650 € encaissés au titre de la subvention européenne du projet Civitates avec l'European Democracy Fund :

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Union Européenne	83 650
Algérie	10
Allemagne	2 230
Autriche	76
Belgique	1 599
Bulgarie	270
Émirats arabes unis	240
Espagne	85
États-Unis	133
Finlande	255
Guam	20
Italie	130
Japon	60
Luxembourg	150
Maroc	150
Norvège	122
Nouvelle-Calédonie	100
Ouzbékistan	180
Pays-Bas	330
Royaume-Uni	300
Suède	72
Suisse	301
Tanzanie	820
Uruguay	122
TOTAL	**91 405**